

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

30 JUIN 2015

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Marie-Claude DULAC **Conseillère Municipale.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

03 – 27 Juin 2015

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la composition de la commission habilitée à ouvrir les plis et à formuler un avis sur les candidatures et les offres remises par les entreprises concurrentes à la passation d'un contrat de délégation de service public,

Vu l'article D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°32 du 24 avril 2014 du Conseil Municipal, fixant les conditions de dépôts de listes,

Vu la délibération n°04 du 22 mai 2014 du Conseil Municipal, portant sur l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Services Publics,

Vu la délibération n°03 du 04 juin 2015 du Conseil Municipal, fixant les conditions de dépôts de listes,

Considérant la démission de Monsieur Daniel BOTTA par lettre du 3 février 2015, acceptée par Monsieur le Préfet par lettre du 16 février 2015,

Considérant que Monsieur Daniel BOTTA était membre titulaire au sein de la Commission de Délégation de Services Publics,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics en renouvelant l'intégralité de celle-ci,

Outre Monsieur le Maire, Président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.

Considérant le dépôt de liste, dans les délais impartis :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - Membres titulaires : | - Membres suppléants : |
| - Colette ROLLET | - Eliette DELMAS |
| - Michèle AJELLO DUGUE | - Michel PIRAME |
| - Christine HEMERY | - Muriel VALETTE |
| - Daniel CALVI | - Maurice ANDRAL |
| - Pierrette ESQUIEU | - Pierre FONTANIE |

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégations de Services Publics, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	24
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : $24/5=4.8$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Colette ROLLET	24	5	0	5

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Madame Colette ROLLET
- Madame Michèle AJELLO DUGUE
- Madame Christine HEMERY
- Monsieur Daniel CALVI
- Madame Pierrette ESQUIEU

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- Madame Eliette DELMAS
- Monsieur Michel PIRAME
- Madame Muriel VALETTE
- Monsieur Maurice ANDRAL
- Monsieur Pierre FONTANIE



Pour copie conforme :
Moissac le 29 juin 2015
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :